



**FORMULAIRE D'INSCRIPTION DES DÉLÉGUÉ(E)S ET DÉLÉGUÉ(E)S DES SECTIONS
LOCALES**

**CONFÉRENCE DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS RETRAITÉS
Du 1^{er} au 6 septembre 2024**

**SECTION DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS RETRAITÉS DE LA SECTION LOCALE _____
OU
CONSEIL LOCAL DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS RETRAITÉS _____**

NOM DES DÉLÉGUÉES ET DÉLÉGUÉS :

ADRESSE COURRIEL :

1. _____

2. _____

3. _____

4. _____

5. _____

6. _____

7. _____

8. _____

9. _____

10. _____

PRÉSIDENT(E) DE LA SECTION/DU CONSEIL LOCAL

SECRÉTAIRE DE LA SECTION/DU CONSEIL LOCAL

X _____

X _____

ÉCRIRE EN LETTRES MOULÉES OU TAPER

ÉCRIRE EN LETTRES MOULÉES OU TAPER

N^o DE TÉLÉPHONE : _____

**Ce formulaire doit être rempli, signé et envoyé à Susan.Muchhala@unifor.org au plus tard le
7 août 2024.**



FORMULAIRE D'INSCRIPTION DES CONJOINTES ET CONJOINTS
CONFÉRENCE DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS RETRAITÉS
Du 1^{er} au 6 septembre 2024

SECTION DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS RETRAITÉS DE LA SECTION LOCALE _____

OU

CONSEIL LOCAL DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS RETRAITÉS _____

FRAIS POUR CONJOINT(E) = 375,00 \$ (SI PAYÉS PAR LA SECTION LOCALE)

FRAIS POUR CONJOINT(E) = 423,75 \$ (SI PAYÉS PAR DÉLÉGUÉ(E) OU L'INVITÉ(E) DE LA SECTION LOCALE, INCLUANT 48,75 \$ POUR LA TVH DE 13 %)

NOM DES CONJOINTES ET CONJOINTS :

- | | |
|----------|-----------|
| 1. _____ | 7. _____ |
| 2. _____ | 8. _____ |
| 3. _____ | 9. _____ |
| 4. _____ | 10. _____ |
| 5. _____ | 11. _____ |
| 6. _____ | 12. _____ |

PRÉSIDENT(E) DE LA SECTION/DU CONSEIL LOCAL

**SECRÉTAIRE DE LA SECTION/DU
CONSEIL LOCAL**

X _____
ÉCRIRE EN LETTRES MOULÉES OU TAPER SVP

X _____
ÉCRIRE EN LETTRES MOULÉES OU TAPER SVP

Ce formulaire doit être rempli, signé et envoyé à Susan.Muchhala@unifor.org au plus tard le 7 août 2024.



**FORMULAIRE D'INSCRIPTION DES OBSERVATEUR(TRICE)S, REMPLAÇANT(E)S
ET INVITÉ(E)S**

**CONFÉRENCE DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS RETRAITÉS
Du 1^{er} au 6 septembre 2024**

SECTION DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS RETRAITÉS DE LA SECTION LOCALE _____

OU

CONSEIL LOCAL DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS RETRAITÉS _____

**FRAIS POUR INVITÉ(E)S DE LA SECTION LOCALE = 1 100 \$ (AVEC CONJOINT(E))
FRAIS POUR INVITÉ(E)S DE LA SECTION LOCALE = 725 \$ PAR PERSONNE
(PARTAGEANT UNE CHAMBRE AVEC UN(E) INVITÉ(E) OU DÉLÉGUÉ(E))**

NOM DES DÉLÉGUÉES ET DÉLÉGUÉS :

1. _____	7. _____
2. _____	8. _____
3. _____	9. _____
4. _____	10. _____
5. _____	11. _____
6. _____	12. _____

PRÉSIDENT(E) DE LA SECTION/DU CONSEIL LOCAL SECRÉTAIRE DE LA SECTION/DU CONSEIL LOCAL

X _____
ÉCRIRE EN LETTRES MOULÉES OU TAPER SVP

X _____
ÉCRIRE EN LETTRES MOULÉES OU TAPER SVP

Ce formulaire doit être rempli, signé et envoyé à Susan.Muchhala@unifor.org au plus tard le 7 août 2024.

BD/smsep343



Section locale/Section/

**Conseil local :
1111**

**Présidente
Jane Smith**

**Secrétaire archiviste
John Smith**

**LE CONSEIL NATIONAL DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS RETRAITÉS
D'UNIFOR VA :**

1. Encourager toutes les sections et tous les conseils locaux à charte à utiliser le format recommandé pour soumettre leurs résolutions;
2. Encourager toutes les sections et tous les conseils locaux à limiter leurs résolutions à 175 mots ou moins.

PARCE QUE :

- La Conférence des travailleuses et travailleurs retraités se déroule de façon plus fluide lorsque les résolutions sont formulées et présentées correctement;
- Le comité des résolutions a besoin des signatures nécessaires pour confirmer que chaque résolution provient d'une section locale à charte et qu'elle a été approuvée par ses membres;
- Unifor doit faire traduire, imprimer et traiter un grand nombre de résolutions.

**RÉSOLUTION SOUMISE PAR LA SECTION/LE CONSEIL LOCAL 1111 DES
TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS RETRAITÉS**

Jane Smith, présidente

John Smith, secrétaire archiviste

Lieu de la section/du conseil local

Résolution adoptée le _____

BD/smsepb343



Section locale/Section/

Conseil local : Président(e)

Secrétaire archiviste

**LE CONSEIL NATIONAL DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS RETRAITÉS
D'UNIFOR VA :**

3. _____

PARCE QUE :

- _____

_____;
- _____

_____;
- _____
_____.

**RÉSOLUTION SOUMISE PAR LA SECTION/LE CONSEIL LOCAL DES
TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS RETRAITÉS**

Président(e)

Secrétaire archiviste

Lieu de la section/du conseil local

Résolution adoptée le _____

BD/smsep343



Destinataires : Présidentes et présidents et secrétaires-archivistes des sections locales, présidentes et présidents et secrétaires des sections et des conseils locaux de travailleuses et travailleurs retraités

Prix de la travailleuse ou du travailleur retraité exceptionnel de l'année 2024

Nous acceptons maintenant les candidatures pour le prix « Travailleuse ou travailleur retraité exceptionnel de l'année » décerné par Unifor. Ce prix est remis chaque année à une militante ou un militant à la retraite qui a apporté une contribution importante à sa section locale et à sa collectivité.

Vous trouverez ci-joint une fiche d'information expliquant comment proposer une candidate ou un candidat pour ce prix très spécial, ainsi qu'un formulaire de mise en candidature. Toutes les candidatures proposées doivent respecter les critères et être approuvées par la présidente ou le président de votre section des travailleuses et travailleurs retraités et par le comité exécutif de votre section locale, puis signées par la présidente ou le président de votre section locale.

La date limite de dépôt des candidatures est le 15 juin 2024. Vous pouvez envoyer votre proposition de candidature par la poste, au Service des travailleuses et travailleurs retraités d'Unifor, 115 Gordon Baker Road, Toronto (Ontario) M2H 0A8; ou par courriel, à Susan.Muchhala@unifor.org, en mettant Barb.Dolan@unifor.org en copie conforme. Toutes les propositions de candidature doivent être reçues à notre bureau au plus tard avant la fin de la journée du **15 juin 2024**.

Merci d'envoyer votre proposition de candidature en format Word. Vous trouverez également en pièce jointe un formulaire de mise en candidature électronique qui peut être rempli numériquement et envoyé par courriel à Julia, à l'adresse qui figure ci-dessus.

Si vous avez des questions, communiquez avec Barb Dolan, directrice du Service des travailleuses et travailleurs retraités, au numéro 416-998-3954, ou par courriel, à l'adresse barb.dolan@unifor.org.

En toute solidarité,

Barbara M. Dolan, directrice du Service des travailleuses et travailleurs retraités

BD:smsepb343/p. j.

c. c. Équipe de direction, Conseil exécutif national, représentantes et représentants nationaux, comité exécutif du Conseil des travailleuses et travailleurs retraités, Comptoir d'accueil – Centre familial d'éducation. O'Keefe

Fiche d'information

Prix de la travailleuse ou du travailleur retraité exceptionnel de l'année

Les nombreuses libertés et avancées dont nous jouissons aujourd'hui ont été gagnées de haute lutte et défendues par les pionniers du mouvement syndical. Un grand nombre de ces pionniers sont décédés depuis, mais il y en a beaucoup qui sont encore vivants et qui poursuivent leur combat pour une société plus bienveillante et plus juste. Les militantes et militants bénévoles qui s'impliquent au sein du mouvement syndical et qui étaient membres des syndicats prédécesseurs d'Unifor, les Travailleurs unis de l'automobile (TUA) et les Travailleurs canadiens de l'automobile (TCA), n'ont généralement pas été remerciés et reconnus à leur juste valeur pour avoir consacré leur vie au syndicalisme et aidé à bâtir une société meilleure.

C'est pour cette raison que le comité exécutif du Conseil national des travailleuses et travailleurs retraités, en collaboration avec le Service des travailleuses et travailleurs retraités d'Unifor, a proposé de créer un prix qui serait décerné chaque année à une travailleuse ou à un travailleur retraité dont le service bénévole aura contribué à bâtir le syndicat et à développer la collectivité. Le Conseil exécutif national a approuvé cette proposition en janvier 2000.

Critères

1. Seuls les membres de la base d'Unifor qui sont à la retraite peuvent être pris en considération pour ce prix.
2. Les membres du personnel retraités ainsi que les dirigeantes et dirigeants d'Unifor élus à une charge à temps plein et qui sont à la retraite ne peuvent pas être mis en candidature.
3. Chaque candidature proposée doit être approuvée par la section de travailleuses et travailleurs retraités et le comité exécutif de la section locale. S'il n'y a pas de section de travailleuses et travailleurs retraités au sein de votre section locale, la candidature proposée doit être approuvée par le comité exécutif de la section locale. Des formulaires seront mis à la disposition de chaque section de travailleuses et travailleurs retraités et de toutes les sections locales.
4. Toutes les propositions de candidature doivent être reçues au plus tard le 15 juin. Pour proposer une candidate ou un candidat, il faut remplir au complet le formulaire de mise en candidature. Le formulaire demande de décrire en détail les qualités de la personne proposée, ainsi que toutes les activités bénévoles menées par cette personne au sein du syndicat et de la collectivité.
5. Seulement une candidature par section locale sera acceptée chaque année.
6. Ce prix est destiné à rendre hommage à une travailleuse ou à un travailleur retraité vivant. Si un membre ou un membre dûment proposé comme candidat décède entre la date de dépôt des candidatures (le 15 juin 2024) et la

Conférence annuelle des travailleuses et travailleurs retraités, elle ou il sera tout de même pris en considération par le comité des prix spéciaux.

7. Les candidatures seront évaluées par un comité des prix spéciaux, composé de représentantes et représentants du comité exécutif du Conseil national des travailleuses et travailleurs retraités, du Service des travailleuses et travailleurs retraités, du bureau de la présidente et du bureau du secrétaire-trésorier d'Unifor.
8. Le comité des prix spéciaux et les propositions doivent être approuvés par le Conseil exécutif national (CEN). La candidate ou le candidat retenu et sa section locale seront informés de la décision du CEN.
9. Lorsque la lauréate ou le lauréat du prix aura été désigné, des dispositions seront prises pour qu'elle ou il assiste, avec son conjoint ou sa conjointe, à la présentation du prix lors de la Conférence annuelle des travailleuses et travailleurs retraités.
10. La lauréate ou le lauréat du prix de l'année recevra une plaque sur laquelle son nom sera inscrit bien en évidence et qui reconnaîtra adéquatement les services rendus au syndicat et à la collectivité.
11. Les réalisations de tous les lauréats et lauréates du prix seront documentées et affichées sur tous les réseaux de communication du syndicat.
12. Les lauréates et lauréats de ce prix ne peuvent le recevoir qu'une seule fois, même s'ils continuent de militer au sein de leur section ou de leur conseil local de travailleuses et travailleurs retraités et au sein de leur collectivité.

RETIRED WORKERS/MEMBRES RETRAITÉS

FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE PRIX DE LA TRAVAILLEUSE OU DU TRAVAILLEUR EXCEPTIONNEL DE L'ANNÉE

Nous soumettons la candidature de la travailleuse ou du travailleur retraité suivant pour le prix décrit ci-dessus pour son œuvre, sa participation et ses réalisations comme membre retraité exceptionnel d'Unifor dans sa section locale et sa communauté.

Nom de la candidate ou du candidat : _____

Téléphone : _____

Adresse : _____

_____ Code postal : _____

Section des travailleuses et travailleurs retraités (s'il y a lieu) : _____

Retraité(e) de l'unité/usine/bureau : _____

Section locale d'Unifor : _____ Nombre d'années comme membre d'Unifor : _____

Activités dans la section locale ou la communauté :

Réalisations :

Candidature approuvée par la section des travailleuses et travailleurs retraités et la section locale _____

(Signature de la présidente ou du président) x _____

Date : _____

Candidature approuvée par le comité exécutif de la section locale _____

(Signature de la présidente ou du président) x _____

Date : _____

